

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

**Compte-rendu affiché le :** 7 octobre 2011

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 13 octobre 2011

**N° 11-09-05**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 30 septembre 2011

**OBJET :**

**Création d'un poste de chargé d'animation à la roseraie municipale dans le cadre d'un dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Julien GOUTAGNY

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Geneviève NIGAY à Frédéric PAILLAS – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.

**Membres absents excusés :**

Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-05



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'ANIMATION A LA ROSERAIE MUNICIPALE  
DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF « CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS  
L'EMPLOI »**

Dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 10 octobre 2011.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'animation à la roseraie municipale dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 octobre 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-05